

L'éco-prêt à taux zéro en Pays de la Loire

Au 2^{ème} trimestre 2010, le prêt écologique à taux zéro garde le vent en poupe

Sur 12 mois, 9 600 prêts écologiques à taux zéro (dits 'éco-PTZ') ont été accordés en Pays de la Loire, ce qui place la région en première position avec 10% des prêts accordés au niveau national. C'est ainsi une résidence principale sur 154 qui a bénéficié de cette aide dans la région, et même une sur 114 pour la Vendée. Après une forte progression au cours de l'année 2009 et une chute de 50 % au 1^{er} trimestre 2010, le nombre de demandes repart au 2^{ème} trimestre 2010 et affiche une forte progression par rapport au même trimestre de l'année 2009.

L'éco-PTZ est utilisé quasi-exclusivement pour les logements individuels (97% pour la région) et essentiellement par les propriétaires occupants (95% pour la région). Les logements construits entre 1975 et 1989 sont légèrement sur-représentés pour ces travaux aidés.

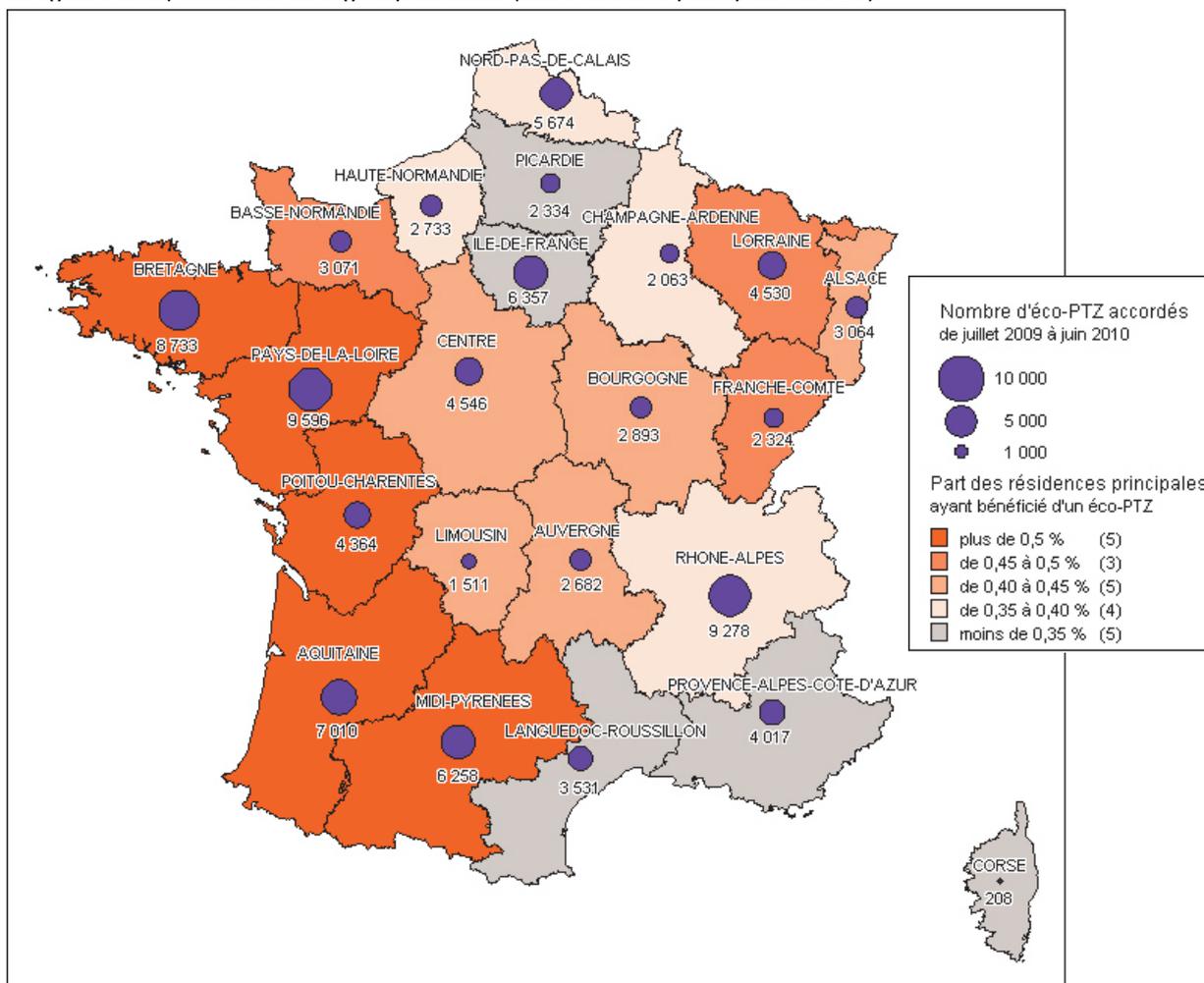
Les opérations de rénovation thermique bénéficiant de l'éco-PTZ sont dans 94.5 % des cas des bouquets de travaux. Les travaux les plus fréquents sont les remplacements de fenêtres ou portes (76 % des bouquets) et les travaux d'isolation de toiture (57 % des bouquets).

Le montant moyen des travaux financés par l'éco-PTZ est de 17 650 € en Pays de la Loire (8% de moins que le niveau national) et le prêt couvre en moyenne 89 % des montants engagés.

Un PTZ sur dix est accordé en Pays de la Loire

Entre le 1^{er} juillet 2009 et le 30 juin 2010, 9 596 éco-PTZ ont été accordés en Pays de la Loire, soit 9.9 % des prêts autorisés sur le territoire national. Les Pays de la Loire devançant de peu la région Rhône-Alpes (9 278 prêts) et la Bretagne (8 733 prêts). Depuis la mise en place de l'éco-PTZ le 1^{er} avril 2009, ce sont 10 939 prêts qui ont été souscrits dans la région.

Sur douze mois, une résidence principale sur 154 (et 1 sur 135 depuis le 1^{er} avril 2009) a bénéficié de cette aide dans la région, contre une sur 272 au plan national. Les Pays de la Loire sont une nouvelle fois en tête devant la Bretagne (une résidence principale sur 156) et le Poitou-Charentes (une sur 177). Plus généralement, les habitants de l'ouest et du sud-ouest ont été les plus sensibles à cette mesure, suivent ceux de l'est. L'intérêt est en revanche beaucoup moins marqué dans le sud-est (une résidence principale sur 527 en région PACA) et surtout en région parisienne (une résidence principale sur 765).

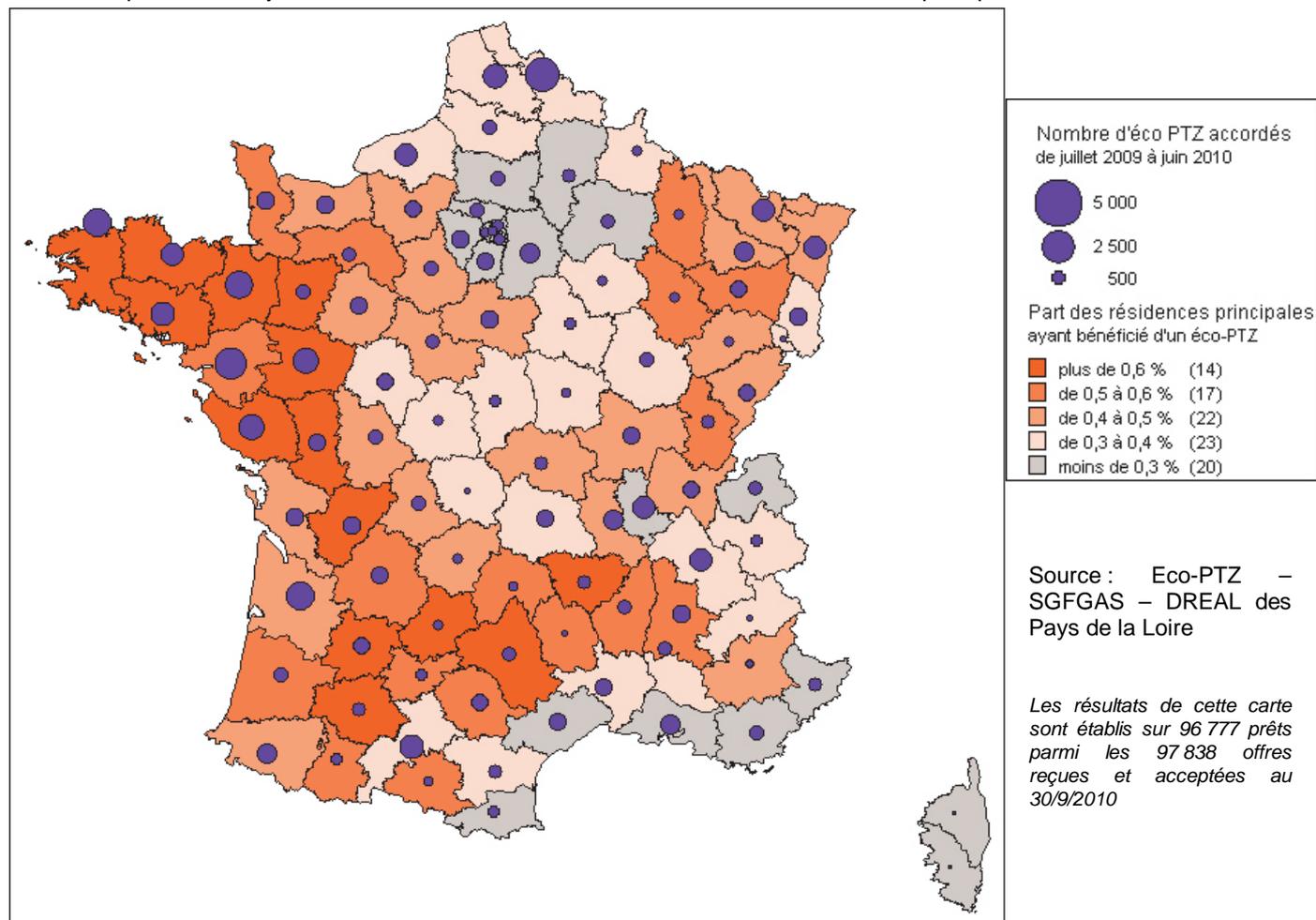


Source : Eco-PTZ - SGFGAS – DREAL des Pays de la Loire

Les résultats de cette carte sont établis sur 96 777 prêts parmi les 97 838 offres reçues et acceptées au 30/9/2010

En un an, une résidence principale sur 117 a bénéficié de l'éco-PTZ en Vendée

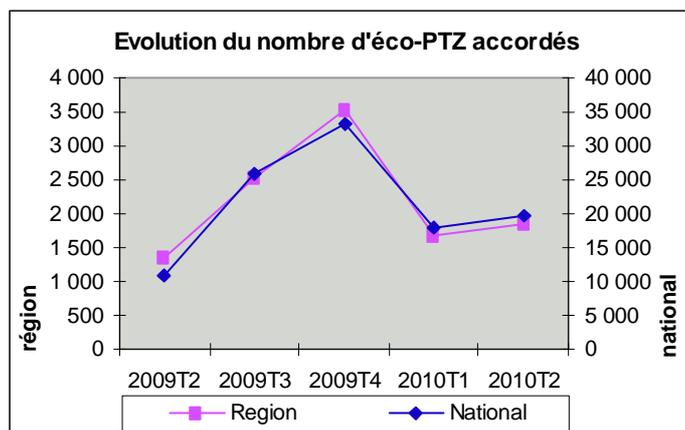
Au niveau départemental et en valeur absolue, la Loire Atlantique, avec 3 135 prêts accordés en un an se situe sur la deuxième marche du podium derrière le département du Nord (3 545 prêts). Les départements de Vendée et Maine et Loire se positionnent en 6^{ème} et 7^{ème} place avec respectivement 2 247 et 2 222 prêts souscrits. La Sarthe pointe en 31^{ème} position avec 1 119 prêts et la Mayenne se retrouve en milieu de classement avec 873 résidences principales aidées.



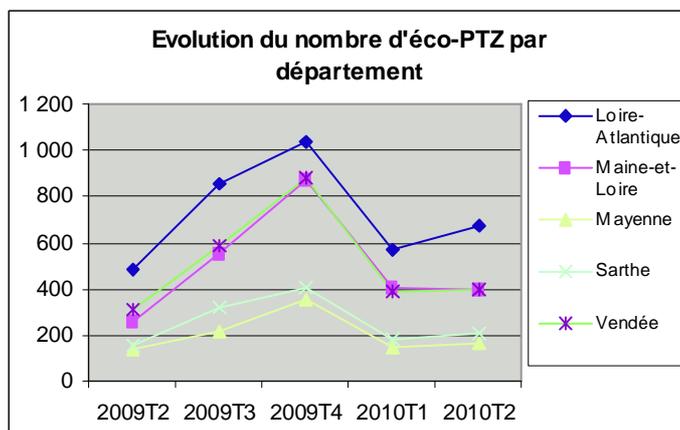
En valeur relative (nombre de résidences principales ayant profité de cette mesure), l'analyse est différente et le département de la Vendée se positionne largement en tête du podium avec une résidence principale sur 114 profitant d'un éco-PTZ (et même une sur 100 depuis la mise en place de la mesure). Suivent la Mayenne à la 6^{ème} place (une résidence principale sur 144) et le Maine et Loire en 7^{ème} position (une sur 145). La Loire-Atlantique est 17^{ème} avec une résidence principale concernée sur 170 et la Sarthe en 35^{ème} position (une sur 213).

Une reprise au 2^{ème} trimestre 2010 après un 1^{er} trimestre bien en deçà du niveau observé fin 2009

L'éco-PTZ a été mis en place le 1^{er} avril 2009. Lors du 2nd trimestre 2009 (premier trimestre d'application de l'éco PTZ), 11 000 prêts ont été accordés sur le territoire national dont 1 350 dans la région. L'intérêt de cette aide s'est ensuite confirmé lors du dernier semestre 2009 pour atteindre 33 350 éco-PTZ délivrés au 4^{ème} trimestre 2009, dont 3 550 en Pays de la Loire.



Source : Eco-PTZ - SGFGAS – DREAL des Pays de la Loire

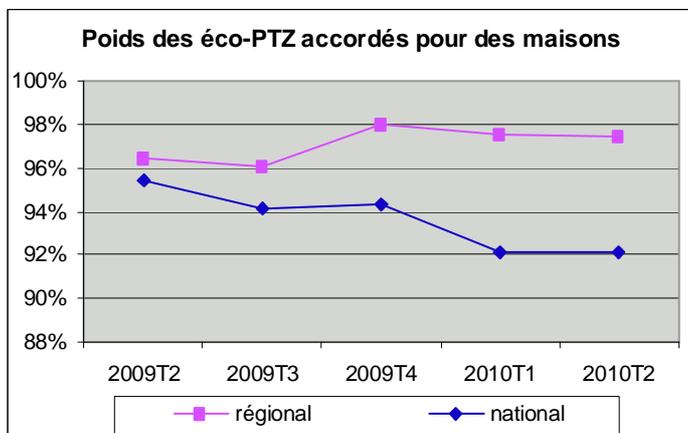


Source : Eco-PTZ - SGFGAS – DREAL des Pays de la Loire

Une chute importante a ensuite été observée au 1^{er} trimestre 2010, avec environ deux fois moins d'éco-PTZ autorisés que le trimestre précédent sur le territoire régional comme national (- 46 % France entière et - 52 % en Pays de la Loire).

Au 2^{ème} trimestre 2010, le nombre d'éco-PTZ consentis s'améliore légèrement par rapport au 1^{er} trimestre 2010 (1 850 prêts dans la région et 19 700 au plan national). Il reste cependant en deçà des demandes comptabilisées fin 2009. Comparé au 2^{ème} trimestre 2009, ce trimestre affiche une progression de 37 % au niveau régional et 81 % au niveau national. Il convient d'être vigilant à cette évolution, le premier trimestre de mise en place de la mesure n'étant pas forcément représentatif. Il semble néanmoins que les ligériens aient été les plus réactifs dans la mise en pratique de cette aide écologique.

Une aide utilisée plus spécifiquement pour logements individuels



Source : Eco-PTZ - SGFGAS – DREAL des Pays de la Loire

L'ensemble des logements destinés à la résidence principale (individuels et collectifs) sont éligibles à l'éco-PTZ. L'application dans les immeubles collectifs en copropriété est cependant plus compliquée et la majorité des aides porte donc sur des logements individuels.

En Pays de la Loire, les logements bénéficiant de l'éco-PTZ sont dans 97 % des cas une maison alors que la part des maisons dans les logements est d'environ 72 %.

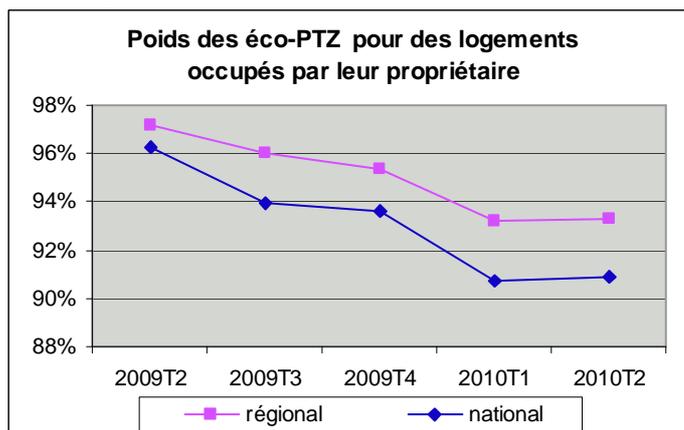
Au niveau national, la part des maisons dans les logements aidés est plus faible : 93 % sur les 12 derniers mois alors que la part des maisons dans les logements existants est de 56 %. On note cependant que cette part est en baisse progressive entre le 2^{ème} trimestre 2009 et le 2^{ème} trimestre 2010 de 95.5 % à 92 %.

La majorité des aides est utilisée par des propriétaires occupants

Entre le 3^{ème} trimestre 2009 et le 2^{ème} trimestre 2010, 95 % des éco-PTZ accordés en Pays de la Loire l'ont été pour un logement occupé par son propriétaire ; alors que hors logement social, on compte 3 logements occupés par leur propriétaire pour 1 logement occupé par un locataire privé dans la région. Cette part est néanmoins en diminution de 97 % à 93 % entre le 2^{ème} trimestre 2009 et le 2^{ème} trimestre 2010.

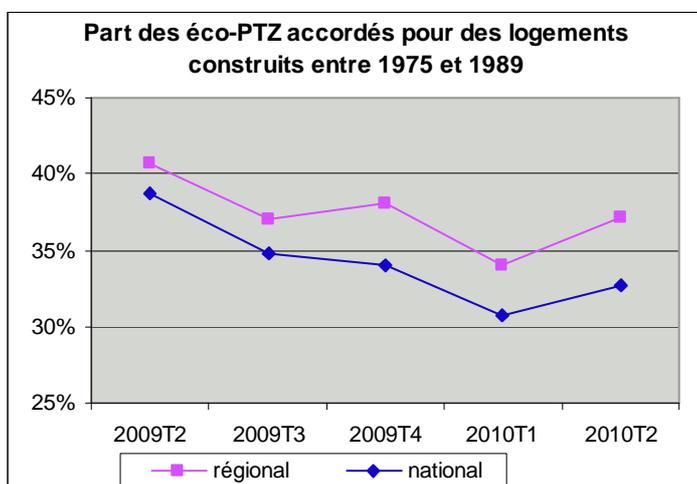
Cette tendance se retrouve au niveau national : moyenne de 93 % d'aides utilisées par des propriétaires occupants sur douze mois, avec une baisse de ce taux de 96.5 % à 91 % depuis la création de l'éco-PTZ.

On peut également noter que les éco-PTZ attribués pour des logements vacants sont peu nombreux : 0.5 % en Pays de la Loire contre 1.4 % France entière.



Source : Eco-PTZ - SGFGAS – DREAL des Pays de la Loire

Les logements construits entre 1975 et 1989 sont légèrement sur-représentés pour ces travaux aidés



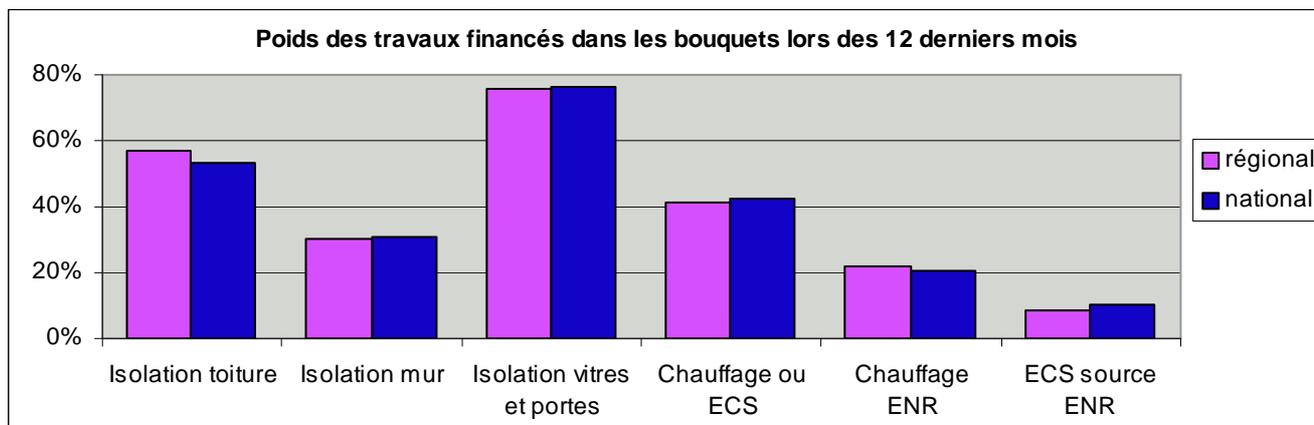
Source : Eco-PTZ - SGFGAS – DREAL des Pays de la Loire

En Pays de la Loire, au cours des douze derniers mois, 31.5 % des aides ont permis la rénovation d'un logement construit avant 1948, 31.6 % d'un logement construit entre 1948 et 1974 et 36.9 % d'un logement construit entre 1974 et 1989. La part des logements construits avant 1990 étant respectivement de 35 %, 33 % et 32 % dans le parc régional, on constate une sur-représentation des logements construits de 1975 à 1989 dans les logements aidés. Après un fort repli de 41 % à 34 % entre le 2^{ème} trimestre 2009 et le 1^{er} trimestre 2010, la part des logements aidés construits entre 1975 et 1989 repasse à 37 % ce trimestre.

Le constat est identique au niveau national : les logements construits entre 1975 et 1989 représentent sur un an 33 % des logements aidés pour 27 % du parc construit avant 1990. Après avoir reculé de 39 % à 31 %, la part des logements aidés construits entre 1975 et 1989 s'établit à 33 % pour le 2^{ème} trimestre 2010.

L'éco-PTZ finance quasi-exclusivement des bouquets de travaux

L'éco-PTZ s'applique, en théorie soit à un bouquet de travaux sélectionnés dans une liste prédéfinie, soit à des travaux permettant d'atteindre une performance énergétique minimale, ou encore à des travaux d'assainissement non collectif. En pratique, les particuliers optent essentiellement pour les bouquets de travaux : 94.5 % des prêts accordés en Pays de la Loire et 97 % au plan national. Dans un peu plus de un quart des cas, le bouquet concerne 3 travaux ou plus. Moins de 1 % des aides concernent une opération de performance énergétique seule, alors que les travaux d'assainissement non collectif comptent pour un peu plus de 5 % dans la région contre moins de 3 % France entière.



Source : Eco-PTZ - SGFGAS – DREAL des Pays de la Loire

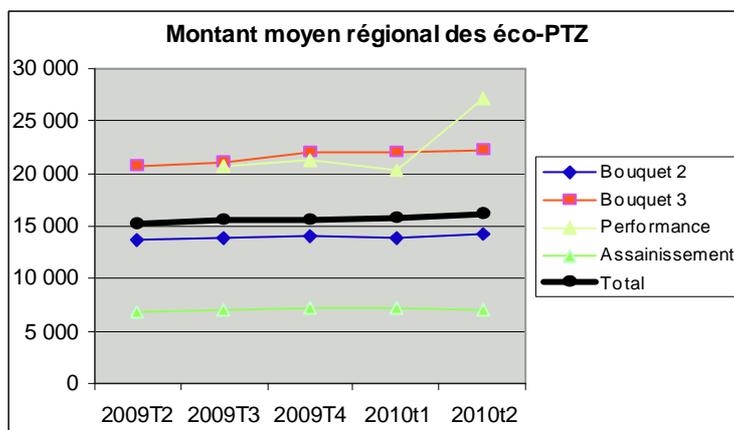
Sur les douze derniers mois, l'action la plus financée dans les bouquets de travaux est le remplacement de fenêtres ou de portes que l'on retrouve dans 76 % des bouquets. En seconde place, on trouve les travaux d'isolation de toiture qui sont présents dans 57 % des bouquets en Pays de la Loire contre 53 % au niveau national. Dans 41 % des cas, le bouquet comporte une installation ou un remplacement d'un chauffage ou d'une production d'eau chaude sanitaire. L'éco-PTZ finance, pour 30.5 % des bouquets, des travaux d'isolation des murs extérieurs et dans 30 % des cas l'installation d'un chauffage ou d'une production d'eau chaude sanitaire utilisant les énergies renouvelables.

Un montant moyen des prêts émis sur 12 mois de 15 700 €, soit 6 % de moins que le niveau national

Le montant des éco-prêts accordés dans la région est en progression au 2^{ème} trimestre 2010 à 16 050 €. Sur douze mois, la moyenne est de 15 700 €, soit 6 % de moins que les 16 700 € observés au niveau national.

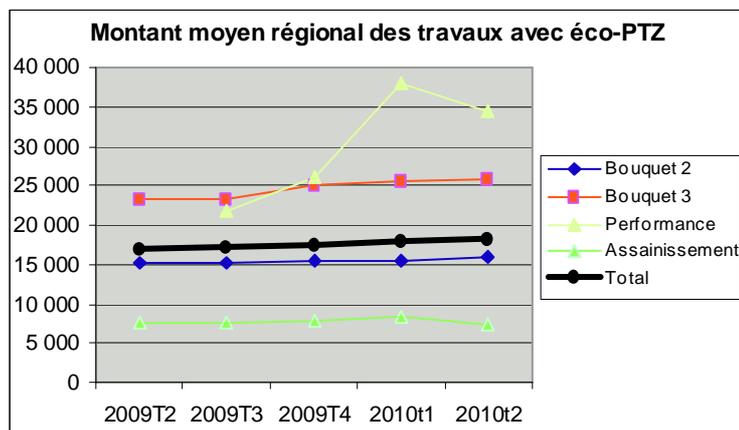
Des écarts importants sont observés selon les opérations réalisées, de 7 100 € pour un assainissement non collectif, à 21 800 € pour un bouquet avec 3 travaux, en passant par 13 950 € pour un bouquet avec 2 travaux. Ces écarts proviennent des seuils réglementaires qui sont de 10 000 € pour un assainissement non collectif, 20 000 € pour un bouquet de 2 travaux et 30 000 € sinon.

Des disparités existent également au niveau départemental. En Vendée, le montant moyen des éco-PTZ est inférieur de 7 % à la moyenne régionale alors qu'il est supérieur de 6 % en Mayenne.



Source : Eco-PTZ - SGFGAS – DREAL des Pays de la Loire

Un montant moyen des travaux sur 12 mois de 17 650 €, inférieur de 8 % au niveau France entière



Source : Eco-PTZ - SGFGAS – DREAL des Pays de la Loire

En Pays de la Loire, le montant des travaux éligibles à l'éco-PTZ est en progression de 17 000 € à 18 200 € depuis la création de l'aide, soit une moyenne de 17 650 € sur les 12 derniers mois. Cette moyenne est inférieure de 8 % aux valeurs observées France entière.

Au niveau régional, l'éco-PTZ couvre environ 89 % du montant des travaux engagés avec des niveaux proches quelque soit le type de travaux réalisés (90 % pour un bouquet 2 travaux et 87.5 % pour un bouquet 3 travaux). Au niveau national, la couverture du montant des travaux par l'éco-PTZ est moindre (87 %) et les écarts plus prononcés selon les types de travaux (89 % pour les bouquets 2 travaux et 85 % pour les bouquets 3 travaux).

Données de cadrage

Avertissement :

Les données mises à disposition par le SGFGAS au niveau régional et départemental concernent les offres émises et acceptées au 30/9/2010.

Ces chiffres écartent certains prêts correspondant à des croisements de critères statistiques jugés non significatifs. Ainsi, les données de cadrage qui suivent sont amputées de certains éco-PTZ :

- pour le 2^{ème} trimestre 2010 : l'analyse repose sur 19 682 éco-PTZ exploités pour 19 933 éco-PTZ émis au 2^{ème} trimestre 2010, soit 98.7% des prêts.
- pour les 12 derniers mois : l'analyse repose sur 96 777 éco-PTZ exploités pour 97 838 éco-PTZ émis entre juillet 2009 et juin 2010, soit 98.9% des prêts.
- depuis la création du PTZ : l'analyse porte sur 107 654 éco-PTZ exploités sur 109 114 émis, soit 98.7% des prêts.

Nombre d'éco-PTZ accordés par type de travaux

2^{ème} trimestre 2010 :

2ème trimestre 2010	Bouquet 2	Bouquet 3	Performance	Assainissement	Total
Loire-Atlantique	429	194	5	49	677
Maine-et-Loire	257	124	0	18	399
Mayenne	84	60	0	20	164
Sarthe	135	54	0	16	205
Vendée	244	109	0	43	396
Région	1 149	541	5	146	1 841
National	12 676	6 135	67	804	19 682

12 derniers mois :

juillet 2009 / juin 2010	bouquet 2	bouquet 3	performance	assainissement	total
Loire-Atlantique	2 078	887	17	153	3 135
Maine-et-Loire	1 544	593	0	85	2 222
Mayenne	536	277	0	60	873
Sarthe	790	285	4	40	1 119
Vendée	1 535	540	5	167	2 247
Region	6 483	2 582	26	505	9 596
National	66 386	27 393	324	2 674	96 777

Nombre d'éco-PTZ accordés par type de construction

2^{ème} trimestre 2010 :

2ème trimestre 2010	Maison	Appartement	Total
Loire-Atlantique	94,8%	5,2%	677
Maine-et-Loire	98,0%	2,0%	399
Mayenne	100,0%	0,0%	164
Sarthe	100,0%	0,0%	205
Vendée	98,7%	1,3%	396
Région	97,4%	2,6%	1 841
National	92,1%	7,9%	19 682

12 derniers mois :

juillet 2009 / juin 2010	Maison	Appartement	Total
Loire-Atlantique	94,4%	5,6%	3 135
Maine-et-Loire	98,0%	2,0%	2 222
Mayenne	98,5%	1,5%	873
Sarthe	99,6%	0,4%	1 119
Vendée	98,8%	1,2%	2 247
Région	97,3%	2,7%	9 596
National	93,4%	6,6%	96 777

Nombre d'éco-PTZ accordés selon le mode d'occupation

2^{ème} trimestre 2010 :

2ème trimestre 2010	Propriétaires	Locataires	Vacants	Total
Loire-Atlantique	92,5%	6,2%	1,3%	677
Maine-et-Loire	93,2%	6,8%	0,0%	399
Mayenne	95,1%	4,9%	0,0%	164
Sarthe	97,1%	2,9%	0,0%	205
Vendée	92,2%	6,8%	1,0%	396
Région	93,3%	6,0%	0,7%	1 841
National	90,9%	7,5%	1,6%	19 682

12 derniers mois :

juillet 2009 / juin 2010	Propriétaires	Locataires	Vacants	Total
Loire-Atlantique	93,4%	5,7%	0,9%	3 135
Maine-et-Loire	96,0%	3,8%	0,2%	2 222
Mayenne	93,7%	5,4%	0,9%	873
Sarthe	95,0%	5,0%	0,0%	1 119
Vendée	95,8%	3,9%	0,4%	2 247
Région	94,8%	4,7%	0,5%	9 596
National	92,6%	6,0%	1,4%	96 777

Nombre d'éco-PTZ accordés selon la date de construction du logement

2^{ème} trimestre 2010 :

2ème trimestre 2010	avant 1948	1948-1974	1975-1989	Total
Loire-Atlantique	29,0%	32,5%	38,6%	677
Maine-et-Loire	37,3%	28,3%	34,3%	399
Mayenne	39,0%	30,5%	30,5%	164
Sarthe	41,0%	32,2%	26,8%	205
Vendée	26,0%	28,0%	46,0%	396
Région	32,4%	30,4%	37,2%	1 841
National	33,2%	34,0%	32,7%	19 682

12 derniers mois :

juillet 2009 / juin 2010	avant 1948	1948-1974	1975-1989	Total
Loire-Atlantique	26,8%	36,4%	36,8%	3 135
Maine-et-Loire	35,9%	28,0%	36,1%	2 222
Mayenne	38,3%	33,4%	28,3%	873
Sarthe	42,6%	28,7%	28,7%	1 119
Vendée	25,4%	29,2%	45,3%	2 247
Région	31,5%	31,6%	36,9%	9 596
National	32,1%	34,5%	33,4%	96 777

Nombre d'éco-PTZ selon la fréquence des travaux dans les bouquets

2^{ème} trimestre 2010 :

2ème trimestre 2010	Isolation toiture	Isolation mur	Isolation vitres et portes	Chauffage ou ECS	Chauffage ENR	ECS source ENR	Total
Loire-Atlantique	60,4%	39,8%	79,6%	30,0%	22,5%	6,3%	1 486
Maine-et-Loire	60,9%	33,3%	77,7%	36,5%	24,4%	7,9%	917
Mayenne	63,9%	42,4%	84,7%	30,6%	24,3%	4,2%	360
Sarthe	50,3%	33,9%	79,9%	37,0%	22,2%	12,7%	446
Vendée	73,1%	32,0%	76,2%	29,7%	20,1%	7,4%	842
Région	62,3%	36,3%	78,9%	32,2%	22,5%	7,4%	4 051
National	58,1%	35,8%	77,8%	38,8%	19,7%	9,6%	45 109

12 derniers mois :

juillet 2009 / juin 2010	Isolation toiture	Isolation mur	Isolation vitres et portes	Chauffage ou ECS	Chauffage ENR	ECS source ENR	Total
Loire-Atlantique	55,4%	35,6%	77,8%	38,1%	22,4%	7,2%	7 017
Maine-et-Loire	54,0%	29,0%	75,9%	45,3%	20,7%	8,4%	4 985
Mayenne	53,4%	33,8%	77,0%	39,5%	27,9%	11,1%	1 973
Sarthe	51,9%	30,4%	77,2%	46,0%	19,2%	7,7%	2 498
Vendée	67,5%	23,4%	71,9%	39,3%	20,9%	9,2%	4 818
Région	57,2%	30,5%	75,9%	41,2%	21,8%	8,4%	21 291
National	53,1%	30,9%	76,6%	42,5%	20,7%	10,5%	219 704

Montant moyen des éco-PTZ accordés

2^{ème} trimestre 2010 :

2 ^{ème} trimestre 2010	Bouquet 2	Bouquet 3	Performance	Assainissement	Total
Loire-Atlantique	14 148 €	21 737 €	27 201 €	7 172 €	15 914 €
Maine-et-Loire	14 188 €	23 572 €	-	8 139 €	16 832 €
Mayenne	14 932 €	21 682 €	-	6 487 €	16 372 €
Sarthe	15 503 €	23 023 €	-	6 878 €	16 811 €
Vendée	13 438 €	21 700 €	-	6 432 €	14 951 €
Région	14 223 €	22 272 €	27 201 €	6 947 €	16 046 €
National	14 373 €	23 415 €	22 043 €	6 884 €	16 911 €

12 derniers mois :

juillet 2009 / juin 2010	Bouquet 2	Bouquet 3	Performance	Assainissement	Total
Loire-Atlantique	13 824 €	21 347 €	24 800 €	7 594 €	15 633 €
Maine-et-Loire	14 438 €	22 281 €	-	7 587 €	16 269 €
Mayenne	14 837 €	22 566 €	-	6 280 €	16 701 €
Sarthe	14 476 €	22 896 €	13 397 €	6 743 €	16 340 €
Vendée	13 062 €	21 154 €	20 031 €	6 757 €	14 553 €
Région	13 953 €	21 823 €	22 129 €	7 092 €	15 707 €
National	14 306 €	23 309 €	20 031 €	6 961 €	16 670 €

Montant moyen des travaux associés aux éco-PTZ

2^{ème} trimestre 2010 :

2 ^{ème} trimestre 2010	Bouquet 2	Bouquet 3	Performance	Assainissement	Total
Loire-Atlantique	16 195 €	25 366 €	34 338 €	7 409 €	18 321 €
Maine-et-Loire	15 547 €	27 390 €	-	8 541 €	18 912 €
Mayenne	16 276 €	25 863 €	-	6 653 €	18 610 €
Sarthe	17 949 €	25 960 €	-	7 143 €	19 216 €
Vendée	14 780 €	24 523 €	-	7 044 €	16 622 €
Région	15 962 €	25 774 €	34 338 €	7 308 €	18 209 €
National	16 156 €	27 885 €	29 359 €	8 004 €	19 524 €

12 derniers mois :

juillet 2009 / juin 2010	Bouquet 2	Bouquet 3	Performance	Assainissement	Total
Loire-Atlantique	15 337 €	24 592 €	33 496 €	8 441 €	17 718 €
Maine-et-Loire	16 081 €	25 328 €	-	8 312 €	18 251 €
Mayenne	16 705 €	25 969 €	-	6 773 €	18 962 €
Sarthe	16 115 €	26 509 €	14 570 €	7 266 €	18 441 €
Vendée	14 324 €	23 659 €	20 031 €	7 431 €	16 068 €
Région	15 482 €	24 925 €	27 995 €	7 794 €	17 652 €
National	16 103 €	27 518 €	24 142 €	8 190 €	19 143 €

Tout savoir sur l'éco PTZ

Origine de l'éco-PTZ

Le prêt écologique à taux zéro, appelé éco-PTZ, est une mesure phare du « Grenelle de l'environnement ». Il s'appuie sur le fait que le secteur du bâtiment est l'un des plus gros consommateurs d'énergie du territoire : environ la moitié de l'énergie consommée pour un quart des émissions à effet de serre. Ce dispositif a été inscrit dans la loi de finance 2009 et s'applique depuis le 1^{er} avril 2009. Il présente un triple avantage : réduire les émissions de CO₂, alléger la facture énergétique des ménages et créer des emplois.

Comment fonctionne l'éco PTZ ?

L'éco-PTZ est destiné à financer des travaux liés aux économies d'énergie ainsi que les éventuels frais induits. Le taux du prêt est de 0% et l'emprunteur ne supporte donc aucun intérêt, ni frais de dossier. Les travaux doivent être réalisés par des professionnels. Un seul éco-PTZ peut être accordé par logement, ceci même en cas de changement de propriétaire et quel que soit le montant de l'éco-PTZ. Les établissements bancaires octroient l'éco-PTZ dans des conditions classiques, c'est à dire en examinant le niveau d'endettement et la capacité de remboursement du demandeur. Ils peuvent éventuellement exiger la souscription d'une assurance invalidité-décès ou demander une garantie. Les travaux doivent être réalisés dans les 2 ans suivant l'octroi du prêt.

Quels logements sont éligibles ?

Le dispositif concerne les logements construits avant le 1^{er} janvier 1990, étant utilisés en tant que résidence principale (les résidences secondaires sont exclues). Il peut s'agir d'un logement individuel ou collectif. Pour l'option « performance énergétique globale », le logement doit être construit entre le 1^{er} janvier 1948 et le 1^{er} janvier 1990.

Qui peut bénéficier du prêt ?

L'éco-PTZ peut être sollicité par l'ensemble des propriétaires, qu'ils soient occupants ou bailleurs. Il n'existe pas de conditions de ressources. Par ailleurs, l'éco-PTZ peut être cumulé avec d'autres aides (crédit d'impôt, aides ANAH ...)

Quels travaux ?

Différents types de travaux sont concernés par l'éco-PTZ :

- la réalisation d'un bouquet de travaux
- l'amélioration de la performance énergétique globale du logement. Les travaux sont définis dans le cadre d'une étude thermique et reposent sur des objectifs de consommation à atteindre (passer d'une consommation > à 180 kWhEP/m²/an à moins de 150 kWhEP/m²/an, ou passer d'une consommation < à 180 kWhEP/m²/an à moins de 80 kWhEP/m²/an ; ces seuils sont modulés par région et en fonction de l'altitude d'implantation du logement)
- Les travaux d'assainissement non collectif ne consommant pas d'énergie

L'éco PTZ peut ainsi être utilisé pour financer :

- la fourniture et la pose de nouveaux ouvrages (sous réserve de caractéristiques techniques précises)
- les travaux induits indissociables (reprise d'électricité, installation de système de ventilation, reprise de peinture ...)
- les frais de maîtrise d'œuvre (architecte, bureau d'étude thermique ...)
- les frais éventuels d'assurance

Qu'est ce qu'un bouquet de travaux ?

Un « bouquet de travaux » est un ensemble de travaux cohérents dont la réalisation simultanée apporte une amélioration sensible de l'efficacité énergétique du logement. Ces travaux doivent concerner au moins deux catégories parmi les travaux suivants :

- isolation performante de la toiture
- isolation performante des murs donnant sur l'extérieur
- isolation performante des fenêtres et portes donnant sur l'extérieur
- installation ou remplacement d'un chauffage ou d'une production d'eau chaude sanitaire
- installation d'un chauffage utilisant les énergies renouvelables
- installation d'une production d'eau chaude sanitaire utilisant les énergies renouvelables

Quelles banques ?

Seules les banques ayant signé une convention avec l'état peuvent diffuser l'éco-PTZ : BNP Paribas, Crédit Agricole, Société Générale, Caisse d'Epargne, Banque Populaire, Crédit Mutuel, Banque Postale, Crédit Foncier, Crédit Immobilier de France, Solféa, Domofinance, LCL, Banque Chalus, Crédit du Nord, Kutxa Banque, CIC.

Quel montant ?

Le montant de l'éco-PTZ correspond aux factures des travaux dans une limite de 30 000 €. Pour un bouquet de travaux composé de deux travaux, ce montant maximum est réduit à 20 000 €. Pour les travaux concernant l'installation d'assainissement non collectif ne consommant pas d'énergie, le seuil maximal est de 10 000 €

Quelle durée ?

La durée standard de remboursement de l'éco-PTZ est de 10 ans. Il est néanmoins possible de moduler ce prêt sur une période s'échelonnant de 3 à 10 ans. Exceptionnellement, cette période peut également être supérieure à 10 ans dans la limite de 15 ans, avec accord de la banque, pour alléger les charges de remboursement.

Pour en savoir plus :

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/L-eco-pret-a-taux-zero-en-13.html>

Rédaction et mise en forme :

Philippe PIROT

philippe.piro@developpement-durable.gouv.fr

L'éco-PTZ

Service connaissance des
territoires et évaluation
Division de l'observation des
études et des statistiques

34 Place Viarme- BP 32 205
44022 NANTES Cedex 1
Tél. 02 40 99 58 13

Directeur
de la publication :
Hubert FERRY-WILCZEK

ISSN : 2109 - 0025

© DREAL 2010